

CACEIS BANK France
12 place des États-Unis
CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Dépositaire

REYL & Cie SA
4 Rue du Rhône
CH-1204 Genève

Représentant

Tocqueville Finance SA
36, quai Henri IV
75004 Paris

Société de gestion

REYL & Cie SA
4 rue du Rhône
CH-1204 Genève

Service de paiement

Rapport annuel

au 29 septembre 2023

Tocqueville Gold

FCP de droit français



Le prospectus et les feuilles d'information de base resp. les informations clés pour l'investisseur, le règlement, la liste des achats et des ventes ainsi que les rapports annuel et semestriel sont disponibles gratuitement auprès du représentant.

Sommaire

ORIENTATION DES PLACEMENTS

RAPPORT DE GESTION

COMPTES ANNUELS

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

CERTIFICATION DU CONTRÔLEUR LÉGAL DES COMPTES

CLASSIFICATION

Actions Internationales. Le FCP Tocqueville Gold sera en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur les marchés d'actions internationales.

OBJECTIF

L'objectif du FCP Tocqueville Gold est de chercher à obtenir à long terme une performance supérieure au marché actions internationales, par des investissements en titres de sociétés spécialisées sur l'or et les métaux précieux.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le FCP n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, la performance du FCP peut être comparée a posteriori à la performance de l'indice Philadelphia Gold & Silver Sector Total Return (XXAU) converti en euros. L'indice XXAU, indice dividendes réinvestis du secteur or/argent du Philadelphia Stock Exchange, représente la capitalisation pondérée d'une trentaine de sociétés impliquées dans l'exploitation minière de l'or et de l'argent.

L'OPCVM n'est pas un OPCVM indiciel. Il peut s'écarter sensiblement de la répartition de cet indice.

STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIE UTILISÉE

Le FCP Tocqueville Gold sera en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur les marchés d'actions internationales.

En temps normal, au moins 80 % de l'actif net du FCP sera investi dans les titres de sociétés, situées dans le monde entier et de toutes tailles de capitalisations boursières, qui sont impliquées dans l'extraction ou le traitement de l'or, ou éventuellement d'autres métaux précieux.

La stratégie d'investissement du FCP consiste notamment à rechercher les sociétés qui ont de solides fondamentaux, mais qui n'ont temporairement pas la faveur des investisseurs, et qui ont de ce fait une valeur boursière inférieure à leur valeur intrinsèque, selon l'analyse de Sprott Asset Management USA.

L'exposition aux marchés émergents est limitée à 65 % maximum de l'actif net du FCP.

L'exposition aux petites capitalisations est limitée à 20 % maximum de l'actif net du FCP.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Actions

L'exposition au risque actions sera comprise entre 60 % et 100 % de l'actif net du FCP.

Les actions placées dans le FCP sont des valeurs du secteur des mines d'or et des métaux précieux, émises dans le monde entier et de toutes tailles de capitalisations boursières.

L'exposition aux marchés émergents est limitée à 65 % maximum de l'actif net du FCP.

L'exposition aux petites capitalisations (inférieures à 500 millions de dollars US) est limitée à 20 % maximum de l'actif net du FCP. Les parts du fonds ne sont pas couvertes contre le risque de change.

Les ADR sont autorisés dans la limite de 20 % du total de l'actif net du FCP. Un ADR est émis par une banque américaine et représente la propriété d'une action d'une société non américaine.

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Afin de réduire, le cas échéant, l'exposition du portefeuille aux marchés actions en se diversifiant, le FCP s'autorise à investir jusqu'à 40 % de l'actif net dans des obligations, bons du Trésor et autres titres de créances publics et privés (titres négociables à court terme, BTAN) avec une maturité maximale de 10 ans.

À partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus (zone géographique, maturité), la Société de Gestion procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. La Société de Gestion ne recourt donc pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse pour appréhender l'évaluation de la notation et ainsi décider de son acquisition, et de sa conservation à l'actif ou de sa cession.

Ces supports d'investissement seront libellés en euro et de notation minimale BBB en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins ; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences ; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou de notation jugée équivalente par la Société de Gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

En cas d'absence de notation de l'émission par une agence, la notation de l'émetteur ou du garant se substituera à celle-ci en intégrant le niveau de subordination de l'émission si nécessaire.

L'exposition au risque de taux sera de 40 % maximum de l'actif net du FCP.

■ OPCVM et FIA

Le FCP pourra investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions de FIA et d'OPCVM de droit français et/ou européen (y compris trackers¹ sur indices de matières premières (pétrole, métaux, dont or et argent)) et de FIA respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier. Ces OPCVM et/ou FIA seront monétaires, actions ou obligataires. Les OPC sous-jacents seront sélectionnés afin de réaliser l'objectif du FCP et/ou dans le but d'investir la trésorerie du FCP.

Le FCP peut investir dans des OPC de la Société de Gestion ou d'une société liée.

■ Instruments dérivés

Néant.

2. Titres intégrant des dérivés

Néant.

3. Dépôts

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, dans la limite de 20 % de l'actif net du FCP.

4. Emprunts d'espèces

Le FCP n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle et temporaire peut exister en raison des opérations liées aux flux du FCP (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions ou rachats, etc.) dans la limite de 10 % de l'actif net du FCP.

5. Les opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur le marché en vue d'améliorer la performance du portefeuille, optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont les titres éligibles à la stratégie d'investissement (titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits dans la rubrique « Actifs (hors dérivés intégrés) »).

¹ Fonds commun de placement, SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct, soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple : FTSE MTS Global, FTSE MTS 3-5 ans, Iboxx...) et négociables en continu sur un marché réglementé.

■ Niveau d'utilisation envisagée et autorisé

Le FCP pourra procéder à des prises et des mises en pensions livrées à hauteur de 100 % de l'actif net et à des prêts-emprunts de titres à hauteur de 10 % de l'actif net

■ Sélection des Contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération

Des informations complémentaires relatives à la rémunération figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

6. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues en garantie uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme, dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- **Qualité de crédit des émetteurs** : les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité);
- **Liquidité** : les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents ;
- **Corrélation** : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- **Diversification** : le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- **Conservation** : toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de gestion détermine :

- Le niveau de garantie financière requis ; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

La Société de gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (*mark-to-market*). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

Les garanties financières reçues en transfert de propriété seront détenues par le dépositaire du FCP.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le délégataire et le sous-délégataire de gestion financière. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés boursiers.

Les principaux risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **un risque de perte en capital** : la perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé lors de la souscription. Ce risque est lié au fait que le FCP n'offre pas de protection ou garantie du capital. De ce fait, le risque existe que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.
- **un risque actions et de marché** : si les marchés actions baissent, la valeur liquidative du FCP baissera. Le FCP peut s'exposer aux marchés des petites capitalisations. Le volume de ces titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont plus marqués à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations. Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative du fonds peut baisser.
- **un risque actions de pays émergents** : le FCP peut être exposé jusqu'à 65 % sur des actions de pays émergents. L'attention des investisseurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. Les mouvements de baisse sur ces marchés peuvent donc entraîner une baisse de la valeur liquidative plus rapide et plus forte. Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative du fonds peut baisser.
- **un risque de concentration sectorielle** : la concentration des risques spécifiques liés à l'industrie minière, ainsi que la variation du prix des matières premières et la forte volatilité du fonds peuvent entraîner une baisse certaine de la valeur liquidative. Les risques spécifiques sont les risques juridiques sur l'obtention des licences et des permis, le risque de développement dans l'exploitation du gisement, risque de passifs environnementaux associés au forage, risque liés à la stabilité politique du pays et à l'évolution du cadre réglementaire national, risques fiscaux. De plus, certains pays miniers présentent un risque géopolitique, l'investisseur doit être conscient d'opter pour un investissement à profil de risque élevé. Si les actions du secteur d'investissement ou les indices auxquels le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative du fonds peut baisser.
- **un risque lié à la gestion discrétionnaire** : la performance du fonds dépendra des sociétés choisies par le gérant. Il existe un risque que le gérant ne sélectionne pas les sociétés les plus performantes.
- **un risque de change** : le FCP est principalement investi en actions de pays non-membres de la zone euro. Les parts du fonds ne seront pas couvertes du risque de change.
- **un risque de taux** : lorsque les taux montent, la valeur des produits de taux détenus en portefeuille diminuera. La hausse des taux aura donc un impact négatif sur la valeur des actifs de l'OPCVM investis en produits de taux. La baisse du cours de ces actifs correspond au risque de taux. En cas de hausse des taux, la valeur de l'OPCVM peut baisser.
- **un risque de matières premières** : la variation des contrats sur matières premières peut engendrer une baisse de la valeur liquidative du fonds. Les composants matières premières pourront avoir une évolution significativement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles (actions, obligations). Les facteurs climatiques et géopolitiques peuvent également altérer les niveaux d'offre et de demande des produits sous-jacents considérés, autrement dit modifier la rareté attendue de ces derniers sur le marché. Si les actions du secteur d'investissement ou les indices auxquels le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative du fonds peut baisser.
- **un risque de durabilité** : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires.

Les risques accessoires associés aux techniques employées sont les suivants :

- **un risque de liquidité** : ce risque s'applique essentiellement aux titres dont le volume de transaction est faible et pour lesquels il est donc plus difficile de trouver à tout instant un acheteur/vendeur à un prix raisonnable. Une attention particulière est portée sur ce risque de façon à le contenir dans des proportions ne remettant pas en cause l'équilibre actif/ passif de votre fonds.
- **un risque de crédit** : risque qu'un émetteur d'obligations ne puisse pas faire face à ses échéances, c'est-à-dire au paiement des coupons chaque année et au remboursement du capital à l'échéance. Cette défaillance pourrait amener la valeur liquidative du fonds à baisser. Cela recouvre également le risque de dégradation de la notation de l'émetteur.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

Supérieure à 5 ans

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPCVM

■ Le 04/11/2022 : changement de dépositaire et de délégataire de gestion administrative et comptable.

COMMENTAIRE DE GESTION

■ Du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022

Le cours de l'or a débuté l'exercice 2022/2023 à 1 661 dollars l'once pour finir à 1 824 dollars l'once à la fin du premier trimestre. Au cours de la période de décembre, le marché de l'or a été caractérisé par une correction du dollar américain (USD, DXY) après sa forte progression au cours des neuf premiers mois de 2022. Le prix de l'or, qui avait enregistré sept mois consécutifs de baisse jusqu'en septembre, a augmenté régulièrement pendant le reste du mois de novembre et en décembre. Les actions du secteur des métaux précieux ont connu une solide reprise au cours du trimestre de décembre. Dans ce contexte, ce sont les plus petites capitalisations qui ont le plus bénéficié de la hausse du cours du métal précieux.

■ Du 1^{er} janvier au 31 mars 2023

Le cours de l'or a commencé l'année calendaire 2023 à 1 824 \$ l'once et a terminé le 1^{er} trimestre calendaire à 1 969 \$ l'once. Au cours de ce trimestre, le gain de 100 dollars par once enregistré en janvier a été perdu en février, les marchés se concentrant de plus en plus sur la hausse des taux d'intérêt. Le secteur bancaire s'en est trouvé ébranlé en mars. La réaction initiale de l'or aux faillites bancaires américaines a été relativement modérée, mais à la fin du trimestre, et après la fusion Credit Suisse/UBS, les marchés ont commencé à répercuter les risques de la hausse des taux d'intérêt sur l'activité bancaire et sur le paysage économique en général. Les marchés ont semblé élargir leurs préoccupations au-delà de la stabilité des prix pour intégrer de nouvelles inquiétudes concernant les risques de crédit et la stabilité financière, alors que la Fed et le Trésor américain diffusaient des messages confus sur la crise bancaire. La performance du fonds a progressé au cours du trimestre, les actions du secteur des métaux précieux ayant principalement suivi l'évolution du prix de l'or, avec une forte hausse en janvier et une correction en février. Les investisseurs ont d'abord hésité à s'exposer à la hausse du prix de l'or en mars, mais à mesure que la fusion entre Credit Suisse et UBS se concrétisait, les actions aurifères ont suivi la hausse du cours de l'or.

■ Du 1^{er} avril au 30 juin 2023

Le second trimestre a commencé avec un prix de l'or à 1 969 \$ l'once, puis a clôturé à 1 919 \$ l'once à la fin du mois de juin. Les projections des marchés concernant la poursuite des hausses de taux d'intérêt par les banques centrales au cours du trimestre ont été le principal obstacle à la performance de l'or. Après la crise des banques régionales américaines en mars, l'or s'est maintenu au-dessus de 1 980 dollars en avril et en mai, atteignant le sommet de l'année fiscale à 2 050 dollars, mais a reculé par rapport au pic de mai, car les marchés ont tourné la page des faillites bancaires de mars, tandis que les avantages perçus de l'intelligence artificielle se sont transformés en une bulle de marché et ont semblé subvertir le soutien du prix de l'or. Malgré cela, les discussions sur le plafond de la dette américaine ont soutenu le prix de l'or pendant la première partie de l'année 2023 et pendant une bonne partie du trimestre de juin. Plus important encore peut-être, les marchés pointaient le risque que les banques centrales s'attaquent à l'inflation avec des taux plus élevés tout en restant attentives aux économies lourdement endettées. Cet exercice d'équilibriste pourrait expliquer les achats d'or considérables effectués par les banques centrales au cours de l'année écoulée. Au cours du trimestre, les actions aurifères ont perdu ce qu'elles avaient gagné au cours du 1^{er} trimestre. Les investisseurs ont semblé réticents à s'exposer davantage aux actions aurifères malgré le rétablissement des marges bénéficiaires grâce à un cours de l'or plus élevé en moyenne cette année.

■ Du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023

Après avoir commencé le 3^e trimestre à 1 919 \$ l'once, le marché de l'or s'est replié face à la hausse des rendements alors que les marchés obligataires ont connu leur pire période depuis 1787, l'or clôturant le trimestre et l'exercice 2022/2023 à 1 849 \$ l'once. Les prix de l'or ont augmenté fermement en juillet avec l'atténuation de l'inflation jusqu'à une liquidation à la fin du mois avec un retournement du dollar américain (DXY). Cette tendance s'est poursuivie jusqu'à la mi-août, lorsque les craintes concernant les taux d'intérêt ont représenté un thème dominant qui a également entraîné les marchés financiers dans leur ensemble à la baisse. L'or a terminé le trimestre en dépit d'un dollar fort, poussé par certains marchés qui s'attendent à un resserrement de la politique monétaire, à des niveaux d'endettement plus élevés et à une hausse rapide des taux d'intérêt réels. Les observateurs anticipent une politique de taux plus élevés pour des niveaux d'endettement toujours plus élevés, et probablement moins stable, car la croissance économique n'a pas encore été impactée par la hausse des taux de l'année dernière. Les actions aurifères ont connu un été difficile marqué par un manque d'intérêt de la part des investisseurs : bien qu'elles aient suivi le cours de l'or en juillet et se soient redressées après une chute en août, elle se sont repliées en septembre, quelques jours avant la baisse du cours de l'or en fin de trimestre.

Positionnement et perspectives :

Même si le cours de l'or s'est établi en moyenne à 1 881 dollars l'once au cours de l'exercice 2022/2023 (moyenne du cours de l'or 2021/2022 = 1 818 dollars), la performance du fonds a reculé de plus de 3 %. Les marchés des devises ont été les principaux responsables car bien que le fonds soit valorisé en euros, de nombreux titres sont valorisés sur les marchés canadien ou américain. L'affaiblissement de l'USD et du CAD au cours de l'année et l'appréciation relative de l'euro ont eu un impact négatif sur la conversion des devises par rapport à l'euro. Cette perte a été principalement compensée par la performance positive des actions des métaux précieux. Les principaux contributeurs positifs au cours de l'année sont Alamos Gold Inc., Northern Star Resources, Wheaton Precious Metals Corp., Osisko Gold Royalties Ltd. qui font tous partie des dix principales positions, et Artemis Gold Inc.

Nous pensons que la correction observée sur les métaux précieux au milieu de l'année dernière devrait arriver à sa fin et nous nous attendons à ce que l'or atteigne de nouveaux points hauts au cours des douze prochains mois. Nous pensons qu'il existe un potentiel de retour à la moyenne significatif du cours des actions minières, que nous avons commencé à observer depuis que le prix de l'or s'est redressé au début du mois d'octobre en raison de la couverture des positions courtes et de la guerre entre Israël et le Hamas. Nous pensons que l'élément déclencheur d'un retour à la moyenne des actions des métaux précieux serait que l'or se négocie de manière décisive au-dessus du seuil psychologique de 2 000 dollars, qui jusqu'à présent a été un plafond et un signal pour les traders de vendre le métal à découvert. Alors que les fondamentaux macroéconomiques du dollar américain se sont considérablement dégradés depuis le pic du prix de l'or en 2011, un prix de l'or au-dessus 2 000 dollars ne semble pas être inatteignable à la lumière de la détérioration de la situation budgétaire des États-Unis au cours des deux dernières décennies.

PERFORMANCES

L'indice de référence est Philadelphia Gold & Silver Sector dividendes nets réinvestis (en euro)

Performances	Fonds – Part I	Indice de référence
Sur 1 an	-3,39 %	0,49 %
Sur 3 ans	-30,12 %	-12,02 %
Sur 5 ans	31,50 %	94,60 %

Performances	Fonds – Part P	Indice de référence
Sur 1 an	-4,31 %	0,49 %
Sur 3 ans	-32,16 %	-12,02 %
Sur 5 ans	25,12 %	94,60 %

Performances	Fonds – Part I-N	Indice de référence
Sur 1 an	-3,36 %	0,49 %
Sur 3 ans	-30,10 %	-12,02 %
Sur 5 ans	31,56 %	94,60 %

Performances	Fonds – Part S	Indice de référence
Sur 1 an	-3,45 %	0,49 %
Sur 3 ans	-30,31 %	-12,02 %
Sur 5 ans	30,91 %	94,60 %

Performances	Fonds – Part I-N USD	Indice de référence
Sur 1 an	4,45 %	0,49 %
Sur 3 ans	-36,89 %	-12,02 %
Sur 5 ans	39,26 %	94,60 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
ENDEAVOUR MINING PLC	2 532 213,69	97 597,06	2 629 810,75
MAG SILVER	–	1 628 625,35	1 628 625,35
NEWMONT CORP	171 350,88	1 471 559,87	1 642 910,75
TRIPLE FLAG PRECIOUS MET	1 434 147,79	–	1 434 147,79
NORTHERN STAR RESOURCES LTD	557 953,55	823 641,17	1 381 594,72
SSR MNG INC	65 732,05	1 262 019,99	1 327 752,04
KINROSS GOLD CORP	–	716 552,24	716 552,24
WESDOME GOLD MINES	–	858 376,71	858 376,71
KARORA RESOURCES INC	1 198 042,51	–	1 198 042,51
OSISKO GOLD ROYALTIES LTD	–	785 470,41	785 470,41

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 100,07 % selon la méthode de l'engagement,
- 99,56 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les critères ESG ne sont pas pris en compte dans le cadre de la gestion de votre OPCVM.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)):

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

OPCVM : INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés /

Identité des contreparties à ces transactions financières dérivés / Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Non concerné.

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

1. Contexte

Tocqueville Finance, conformément à la réglementation en vigueur, a mis en place une politique de sélection et d'exécution des intermédiaires de marché. N'étant pas membre d'un marché, Tocqueville Finance transmet pour exécution ses ordres d'achat ou de vente d'instruments financiers à des intermédiaires de marché.

La présente Politique décrit les principes retenus par Tocqueville Finance en matière de sélection des intermédiaires de marché en vue d'obtenir, dans la plupart des cas, le meilleur résultat possible pour ses clients (professionnels et non professionnels) compte tenu du coût, du prix, de la rapidité, de la probabilité de l'exécution et du règlement, de la taille, de la nature de l'ordre ou de toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre.

2. Périmètre d'application

La présente politique s'applique :

- (i) à tous les ordres sur instruments financiers visés à l'article L.211-1 du Code monétaire et financier (à savoir les titres financiers et les contrats financiers), et
- (ii) à l'activité de gestion individualisée sous mandat et de routage transmission d'ordres (service d'exécution simple uniquement sur des OPC, hors trackers)

Les ordres sur OPC (hors trackers) sont transmis par le teneur de compte conservateur au centralisateur de l'OPC pour exécution sur la prochaine valeur liquidative.

Pour l'activité de gestion collective, Tocqueville Finance adhère aux principes retenus en la matière par son actionnaire La Banque Postale Asset Management. La politique est accessible sur son site Internet <https://www.labanquepostale-am.fr> et est également transmise sur simple demande.

3. Sélection des intermédiaires

La sélection des intermédiaires est effectuée annuellement selon un processus collégial. Les participants sont : la direction générale (au moins un membre), les gérants, le middle-office et le RCCI.

La sélection est fondée « à dire d'expert » et repose sur différents critères.

Sont notamment pris en compte :

- (i) L'accès à des lieux d'exécutions adaptés à la typologie des ordres transmis
- (ii) Le coût total de la transaction
- (iii) La qualité de l'exécution
- (iv) La qualité du règlement-livraison (et en particulier le défaut de livraison)

À l'issue du processus de sélection, une liste d'intermédiaires autorisés est établie.

4. Lieux d'exécution

En fonction de la politique d'exécution des ordres adoptée par chaque intermédiaire sélectionné, et dans le respect de leur obligation de meilleure exécution, les ordres peuvent être exécutés :

- (i) Sur les marchés réglementés
- (ii) Sur les systèmes multilatéraux de négociation (SMN)
- (iii) Via des internalisateurs systématiques
- (iv) Via des teneurs de marché
- (v) Via d'autres fournisseurs de liquidité

5. Catégorisation de la société de gestion

Tocqueville Finance demande aux intermédiaires sélectionnés à être catégorisée comme « client professionnel ». Cette option impose aux intermédiaires de marché d'obtenir le meilleur résultat possible sur la base du coût total (prix de l'instrument financier augmenté des coûts liés à l'exécution de l'ordre, y compris les frais propres au lieu d'exécution, les frais de compensation et de règlement et tous autres frais éventuellement payés à des tiers ayant participé à l'exécution de l'ordre).

6. Ordres groupés

Lorsque les conditions prévues par la réglementation sont remplies et dans le but d'obtenir la meilleure exécution possible, TFSA pourra avoir recours à la faculté de grouper les ordres de différents portefeuilles :

- (i) dans la mesure où une politique de répartition équitable des ordres a été mise en place au sein de TFSA ; et
- (ii) si il est peu probable que le groupement des ordres et des transactions fonctionne globalement au détriment de l'un des portefeuilles dont les ordres seraient groupés.

Le terme « globalement » implique que le groupement des ordres entre portefeuilles pourrait avoir un effet préjudiciable par rapport à l'exécution d'un ordre en particulier.

7. Contrôle et réexamen périodique de la politique

Tocqueville Finance contrôle autant que de besoin et au minimum annuellement la qualité d'exécution des ordres transmis aux intermédiaires sélectionnés, afin d'identifier et, si nécessaire, de corriger toute déficience.

La politique de sélection des brokers et d'exécution des ordres de Tocqueville Finance est révisée autant que de besoin et au moins annuellement.

Toute nouvelle version de la politique de sélection des brokers et d'exécution des ordres sera mise à disposition des clients sur le site internet de Tocqueville Finance (www.tocquevillefinance.fr) ou adressé par courrier ou message électronique sur simple demande.

8. Matrice d'exécution

Instrument financier	Stratégie de transmission	Critères retenus / privilégiés
Actions	Les ordres sont transmis à des intermédiaires sélectionnés (1)	Coût, Prix, Liquidité, Rapidité (2)
ETF		
Titres assimilés aux actions		

(1) Compte tenu de la typologie des opérations réalisées pour les clients (ordres de faibles tailles sur des valeurs de grande capitalisation), du volume de ces titres échangés sur le marché historique Euronext, de la sécurité de ce marché (marché réglementé) et du coût total plus avantageux pour les clients, les ordres seront dirigés sur Euronext.

Par exception (ordres sur les marchés étrangers ou nécessitant d'être « travaillés ») et afin d'obtenir le meilleur résultat possible pour les clients de détail sur la base du prix total, certains ordres pourront être transmis à une table de négociation externe (Exoé) qui transmettra les ordres aux intermédiaires sélectionnés (Kepler Chevreux, Crédit Industriel et Commercial, Gilbert Dupont, Portzamparc), les plus à mêmes d'obtenir le meilleur résultat.

(2) les critères sont cités par ordre d'importance.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Tocqueville Finance tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de Tocqueville Finance, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

La société de gestion ne publie pas de compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation dans la mesure où elle a opté pour un financement de la recherche sans lien avec les transactions réalisées dans les portefeuilles. La société de gestion a, en effet, recours à un compte recherche étendu à son activité de gestion collective d'OPC et décorrélé de tout mécanisme de commissions de courtage partagées.

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part S,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part I,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part IN,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part P,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part USD.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE TOCQUEVILLE FINANCE

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de TFSA sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de TFSA n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de TFSA pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de TFSA,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de TFSA.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.

Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la direction générale et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 100 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : l'ensemble du personnel, y compris pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée. Dans le cadre de l'intégration de TFSA dans le groupe LBPAM, le Conseil d'administration de TFSA a décidé lors de sa réunion du 25 novembre 2021 de supprimer le Comité des rémunérations de TFSA et de confier ses missions au Comité des nominations et des rémunérations de LBPAM. Ce comité est composé de membres qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de LBPAM et dont la majorité est indépendante (quatre membres du Conseil de surveillance dont un appartenant à LBP, un à Aegon AM, et de deux membres indépendants). Ce comité est présidé par un des membres indépendants.
- Enveloppe de rémunération variable : selon les collaborateurs, le taux d'atteinte maximale varie entre 0 % et 100 % de la rémunération fixe.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 30 décembre 2022		
Ensemble des CDI de la Société TFSA sur l'année 2022		
	Fixes bruts	2 541 616,45 €
	Variables + primes bruts	1 162 864,00 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	1 710 033,30 €
	Variables + primes bruts	869 664,00 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	n/a
	Variables + primes bruts	n/a

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DÉLÉGATAIRE DE GESTION FINANCIÈRE (SPROTT ASSET MANAGEMENT)

1. Éléments qualitatifs

La rémunération comprend :

- Un salaire fixe.
- Des avantages en nature complémentaires (couverture des soins de santé, assurance-vie, régime d'invalidité longue durée...).
- Des primes de performance (« bonus ») discrétionnaires : en fonction des résultats de Sprott Asset Management et de critères qualitatifs et quantitatifs pour chaque activité.
- Une participation au capital de la société pour les employés-clés de la société.

2. Éléments quantitatifs

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Montant Total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2022			Nb de bénéficiaires
Contrats permanents à SAM⁽¹⁾			USD
	Salaires fixes	2 833 750	32
	Salaires variables + Bonus	2 916 798	
Gérants de Portefeuille à SAM⁽¹⁾			
	Salaires fixes	1 545 000	6
	Salaires variables + Bonus	2 232 000	
Cadres Supérieurs à SAM (Gérants exclus) ⁽¹⁾			
	Salaires fixes	155 000	3
	Salaires variables + Bonus	119 000	

(1) comprend uniquement l'allocation des employés et des salaires des gestions actions et produits actifs.

Comptes annuels

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	46 812 412,92	50 862 589,53
Actions et valeurs assimilées	46 812 412,92	50 862 589,53
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	46 812 412,92	50 862 589,53
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	305 900,33	13 661,83
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	305 900,33	13 661,83
COMPTES FINANCIERS	155 115,75	1 488 853,46
Liquidités	155 115,75	1 488 853,46
TOTAL DE L'ACTIF	47 273 429,00	52 365 104,82

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	46 302 598,07	52 654 676,21
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 124 342,91	-13 578,68
Résultat de l'exercice (a,b)	-327 759,16	-415 435,55
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	47 099 181,82	52 225 661,98
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	174 247,18	131 693,60
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	174 247,18	131 693,60
COMPTES FINANCIERS	0,00	7 749,24
Concours bancaires courants	0,00	7 749,24
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	47 273 429,00	52 365 104,82

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de Bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de Bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- des frais indirects de gestion, liés aux souscriptions dans les OPCVM qui composent l'actif du fonds ; • une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux		
			Parts P	Parts I, I-N et I-N USD	Parts S
1.	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	2,00 % TTC maximum	1,00 % TTC maximum	1,10 % TTC maximum
2.	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif		
3.	Commissions de mouvement Société de gestion (100 %) Dépositaire (néant)	Prélèvement sur chaque transaction	Bourse France : Bourse étrangère :	0,36 % TTC maximum 0,60 % TTC maximum	Bourse
4.	Commission de surperformance	Actif net	Néant		

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts I, IN, IN USD, P et S	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	52 225 661,98	61 456 289,50
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	8 356 321,10	12 685 444,19
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-11 936 927,93	-16 610 102,45
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 812 151,08	2 593 914,79
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 584 770,47	-2 980 845,20
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-86 810,28	-75 195,89
Différences de change	-842 133,76	491 630,93
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 507 474,39	-4 922 150,32
Différence d'estimation exercice N	1 411 763,01	2 919 237,40
Différence d'estimation exercice N-1	-2 919 237,40	-7 841 387,72
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-336 835,51	-413 323,57
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	47 099 181,82	52 225 661,98

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 115,75	0,33
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	155 115,75	0,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CAD		Devise 2 USD		Devise 3 AUD		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	20 493 266,39	43,51	20 462 540,73	43,45	3 537 132,22	7,51	2 319 473,58	4,92
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	6 067,49	0,01	31 288,74	0,07	36 384,00	0,08	0,00	0,00
Comptes financiers	6 492,20	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES	
Ventes à règlement différé	191 025,93
Souscriptions à recevoir	41 134,17
Coupons et dividendes en espèces	73 740,23
TOTAL DES CRÉANCES	305 900,33
DETTES	
Achats à règlement différé	96 483,51
Rachats à payer	624,48
Frais de gestion fixe	77 139,19
TOTAL DES DETTES	174 247,18
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	131 653,15

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part TOCQUEVILLE GOLD PART I		
Parts souscrites durant l'exercice	13 970,0000	1 820 980,18
Parts rachetées durant l'exercice	-16 134,0000	-2 142 513,14
Solde net des souscriptions/rachats	-2 164,0000	-321 532,96
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 542,5697	
Part TOCQUEVILLE GOLD PART IN		
Parts souscrites durant l'exercice	570,0000	38 249,90
Parts rachetées durant l'exercice	-7 385,7575	-533 604,15
Solde net des souscriptions/rachats	-6 815,7575	-495 354,25
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14 549,0740	
Part TOCQUEVILLE GOLD PART IN USD		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	21 400,0000	
Part TOCQUEVILLE GOLD PART P		
Parts souscrites durant l'exercice	49 128,5184	6 497 091,02
Parts rachetées durant l'exercice	-67 041,0454	-9 177 141,54
Solde net des souscriptions/rachats	-17 912,5270	-2 680 050,52
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	368 945,8762	
Part TOCQUEVILLE GOLD PART S		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-755,0000	-83 669,10
Solde net des souscriptions/rachats	-755,0000	-83 669,10
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	401,9482	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part TOCQUEVILLE GOLD PART I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part TOCQUEVILLE GOLD PART IN	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part TOCQUEVILLE GOLD PART IN USD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part TOCQUEVILLE GOLD PART P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part TOCQUEVILLE GOLD PART S	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Parts TOCQUEVILLE GOLD PART I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	9 067,63
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Parts TOCQUEVILLE GOLD PART IN	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	11 640,72
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Parts TOCQUEVILLE GOLD PART IN USD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	14 649,91
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Parts TOCQUEVILLE GOLD PART P	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 015 844,35
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Parts TOCQUEVILLE GOLD PART S	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	970,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-327 759,16	-415 435,55
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-327 759,16	-415 435,55
Parts TOCQUEVILLE GOLD PART I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 253,29	2 980,45
Total	2 253,29	2 980,45
Parts TOCQUEVILLE GOLD PART IN		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 318,96	4 635,60
Total	3 318,96	4 635,60
Parts TOCQUEVILLE GOLD PART IN USD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 650,91	4 423,63
Total	4 650,91	4 423,63
Parts TOCQUEVILLE GOLD PART P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-338 088,40	-427 742,72
Total	-338 088,40	-427 742,72
Parts TOCQUEVILLE GOLD PART S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	106,08	267,49
Total	106,08	267,49

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 124 342,91	-13 578,68
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 124 342,91	-13 578,68
Parts TOCQUEVILLE GOLD PART I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	15 134,42	-288,39
Total	15 134,42	-288,39
Parts TOCQUEVILLE GOLD PART IN		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	22 296,99	-448,08
Total	22 296,99	-448,08
Parts TOCQUEVILLE GOLD PART IN USD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	31 244,62	-427,47
Total	31 244,62	-427,47
Parts TOCQUEVILLE GOLD PART P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 054 625,51	-12 374,50
Total	1 054 625,51	-12 374,50
Parts TOCQUEVILLE GOLD PART S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 041,37	-40,24
Total	1 041,37	-40,24

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	98 374 785,17	100 086 924,82	61 456 289,50	52 225 661,98	47 099 181,82
Parts TOCQUEVILLE GOLD PART I en EUR					
Actif net	8 264 560,06	417 921,18	3 142 060,28	916 711,60	636 953,58
Nombre de titres	67 726,4279	2 672,5272	23 873,5697	7 706,5697	5 542,5697
Valeur liquidative unitaire	122,84	156,37	131,61	118,95	114,92
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4,23	12,73	16,64	-0,03	2,73
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,29	-0,61	0,54	0,38	0,40
Parts TOCQUEVILLE GOLD PART IN en EUR					
Actif net	29 882 847,25	5 192 197,82	1 635 721,55	1 425 717,56	938 408,30
Nombre de titres	433 652,1742	56 273,1380	22 153,2993	21 364,8315	14 549,0740
Valeur liquidative unitaire	68,90	92,26	73,83	66,73	64,49
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,37	7,51	9,33	-0,02	1,53
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,16	-0,28	0,30	0,21	0,22
Parts TOCQUEVILLE GOLD PART IN USD en USD					
Actif net en USD	1 971 092,09	2 971 501,87	2 027 540,97	1 360 506,31	1 392 240,52
Nombre de titres	30 020,0000	33 804,0000	28 824,0000	21 400,0000	21 400,0000
Valeur liquidative unitaire en USD	71,58	103,08	81,52	62,28	65,05
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	2,26	7,15	8,89	-0,01	1,46
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	-0,15	-0,27	0,29	0,20	0,21
Parts TOCQUEVILLE GOLD PART P en EUR					
Actif net	57 774 537,32	75 251 540,66	54 328 750,69	48 392 139,23	44 165 027,86
Nombre de titres	433 980,6648	426 456,5161	388 620,7429	386 858,4032	368 945,8762
Valeur liquidative unitaire	133,12	176,45	139,79	125,09	119,70
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4,57	14,38	17,79	-0,03	2,85
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,47	-2,06	-1,04	-1,10	-0,91
Parts TOCQUEVILLE GOLD PART S en EUR					
Actif net	481 748,45	16 253 763,29	322 216,01	130 587,28	43 806,94
Nombre de titres	4 120,4817	98 829,5697	2 577,5392	1 156,9482	401,9482
Valeur liquidative unitaire	116,91	164,46	125,00	112,87	108,98
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4,02	13,39	15,81	-0,03	2,59
Capitalisation unitaire sur résultat	0,38	-0,50	0,37	0,23	0,26

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
AFRIQUE DU SUD				
ANGLOGOLD ASHANTI PLC	ZAR	57 500	878 430,78	1,87
GOLD FIELDS LTD	ZAR	140 000	1 441 042,80	3,06
GOLD FIELDS LTD ADR	USD	80 000	820 590,32	1,74
TOTAL AFRIQUE DU SUD			3 140 063,90	6,67
AUSTRALIE				
EVOLUTION MINING LTD	AUD	625 000	1 253 467,04	2,66
NORTHERN STAR RESOURCES LTD	AUD	358 149	2 283 665,18	4,85
TOTAL AUSTRALIE			3 537 132,22	7,51
CANADA				
AGNICO EAGLE MINES LTD	CAD	62 216	2 682 668,38	5,69
ALAMOS GOLD INC-CLASS A	USD	295 000	3 145 737,90	6,68
ARTEMIS GOLD INC	CAD	500 000	2 025 988,54	4,30
B2GOLD CORP.	USD	526 000	1 435 787,49	3,05
CALIBRE MINING CORP	CAD	450 000	408 690,79	0,87
FRANCO-NEVADA CORP	CAD	19 000	2 406 923,29	5,11
I-80 GOLD CORP	USD	526 000	760 122,79	1,62
KARORA RESOURCES INC	CAD	365 000	976 631,27	2,07
KINROSS GOLD CORP	USD	180 800	778 699,41	1,66
MARATHON GOLD CORP	CAD	1 450 000	607 796,56	1,29
NOVAGOLD RESOURCES INC	USD	100 000	362 691,85	0,77
OCEANAGOLD	CAD	955 000	1 774 696,10	3,77
ORLA MINING LTD	USD	195 000	657 520,66	1,39
OSISKO GOLD ROYALTIES LTD	USD	193 000	2 141 912,63	4,55
OSISKO MINING CORP	CAD	730 000	1 254 575,94	2,66
PAN AMERICAN SILVER CORP	USD	132 500	1 812 136,95	3,85
RUPERT RESOURCES LTD	CAD	255 000	550 475,06	1,17
SILVERCREST METALS INC	CAD	400 000	1 676 680,17	3,56
SNOWLINE GOLD CORP	CAD	155 000	550 090,82	1,17
SSR MNG INC	USD	170 200	2 136 442,03	4,54
TRIPLE FLAG PRECIOUS MET	CAD	115 000	1 429 265,06	3,04
VICTORIA GOLD - REGISTERED SHS	CAD	100 000	407 992,18	0,86
VIZSLA SILVER CORP	CAD	1 000 000	1 019 980,44	2,16
WESDOME GOLD MINES	CAD	95 000	470 553,30	1,00
WHEATON PRECIOUS METALS-REGISTERED SHARE	USD	83 400	3 194 210,15	6,78
TOTAL CANADA			34 668 269,76	73,61
ETATS-UNIS				
NEWMONT CORP	USD	41 000	1 430 885,48	3,04
ROYAL GOLD INC	USD	14 300	1 436 145,45	3,04
TOTAL ETATS-UNIS			2 867 030,93	6,08
LUXEMBOURG				
SIBANYE-STILLWATER LTD-ADR	USD	60 000	349 657,62	0,74
TOTAL LUXEMBOURG			349 657,62	0,74
ROYAUME-UNI				
ENDEAVOUR MINING PLC	CAD	121 000	2 250 258,49	4,78
TOTAL ROYAUME-UNI			2 250 258,49	4,78
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			46 812 412,92	99,39
TOTAL Actions et valeurs assimilées			46 812 412,92	99,39

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			305 900,33	0,65
Dettes			-174 247,18	-0,37
Comptes financiers			155 115,75	0,33
Actif net			47 099 181,82	100,00
Parts TOCQUEVILLE GOLD PART S	EUR	401,9482	108,98	
Parts TOCQUEVILLE GOLD PART IN	EUR	14 549,0740	64,49	
Parts TOCQUEVILLE GOLD PART P	EUR	368 945,8762	119,70	
Parts TOCQUEVILLE GOLD PART I	EUR	5 542,5697	114,92	
Parts TOCQUEVILLE GOLD PART IN USD	USD	21 400,0000	65,05	

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LES INVESTISSEURS EN SUISSE (NON AUDITÉES)

Domiciliation du FCP : France

Représentant en Suisse :

REYL & Cie SA
4, rue du Rhône
CH-1204 GENÈVE

Service de paiement en Suisse :

REYL & Cie SA
4, rue du Rhône
CH-1204 GENÈVE

Lieu de distribution des documents déterminants

Le Règlement de gestion, le Prospectus, les informations clés pour l'investisseur et les rapports annuels et semestriels peuvent être consultés au siège social du Fonds et auprès des établissements chargés des services financiers du Fonds, et sont disponibles gratuitement et sur simple demande auprès du représentant en Suisse. Des exemplaires du Règlement de gestion, ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles sur demande.

La liste des changements (achats et ventes de titres) affectant la composition du portefeuille-titres durant l'exercice est tenue à la disposition des personnes intéressées gratuitement et sur simple demande auprès du représentant en Suisse.

TOTAL EXPENSE RATIO - TER

Le Total Expense Ratio (TER) correspond à la somme de la Commission de Gestion et Autres Frais de la période rapportée à la moyenne des actifs nets de la catégorie de parts. La Commission de Gestion est calculée sur la moyenne des actifs nets du mois écoulé de chaque catégorie de parts.

Les Autres Frais comprennent l'ensemble des autres frais (auditeur, publication de la valeur nette d'inventaire, taxe d'abonnement, etc.) et commissions (Banque dépositaire, Agent Administratif, etc.) à l'exception des frais et commissions liés aux transactions.

Dans le cas particulier des compartiments et des catégories de parts lancés au cours de l'exercice, le TER a été calculé sur la base des commissions de gestion et des autres frais comptabilisés depuis le lancement et extrapolés sur une période de 12 mois.

Pour la période du 01/10/2022 au 29/09/2023 :

Actions	I	IN	IN USD	P	S
ISIN	FR0010653501	FR0011285915	FR0011441849	FR0010649772	FR0013245354
Charges d'exploitation	9 067,63	11 640,72	14 649,91	1 015 844,35	970,68
Fortune moyenne du fonds	910 188,85	1 166 159,54	1 467 674,66	50 890 047,78	88 700,33
TER	0,99%	0,99%	0,99%	1,99%	1,09%
Commission de surperformance	—	—	—	—	—
Fortune moyenne du fonds					
TER de surperformance	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Frais de fonctionnement et de gestion	0,99%	0,99%	0,99%	1,99%	1,09%

Changement taux de frais de gestion sur la période : néant.

* Le TER présenté a été calculé conformément à la réglementation suisse cf. « Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) des placements collectifs de capitaux » établie par l'Asset Management Association Switzerland AMAS.

** Dans le cas particulier de classes de parts lancées en cours d'exercice, les TER ont été calculés sur la base des Charges d'exploitation constatées depuis le lancement des classes de parts extrapolées sur une période de 12 mois. La fortune moyenne se calcule sur la base des valeurs de fin de mois de la période sous revue.

Données historiques de performance

Les performances sont indiquées pour les trois dernières années d'existence des compartiments. Pour les compartiments ou les classes de parts lancées/souscrites en cours d'année, la performance à la clôture n'est pas calculée.

Code ISIN	Type Classe	2020	2021	2022	2023
FR0010649772	P	32,55 %	-20,78 %	-10,52 %	-4,31 %
FR0010653501	I	33,88 %	-19,97 %	-9,62 %	-3,39 %
FR0011285915	I - N	44,00 %	-19,98 %	-9,62 %	-3,36 %
FR0011441849	I - N USD	33,90 %	-20,92 %	-23,60 %	4,45 %
FR0013245354	S	33,75 %	-20,06 %	-9,70 %	-3,45 %

Lorsque les données de performance sont mentionnées, il est important de noter que la performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future et que les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

TOCQUEVILLE GOLD

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Tocqueville Finance

36 Quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

TOCQUEVILLE GOLD

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Tocqueville Finance

36 Quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP TOCQUEVILLE GOLD,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif TOCQUEVILLE GOLD constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes

Constantin Associés

Stéphane Collas

Stéphane COLLAS



Olivier GALIENNE